

**RAPPORTEUR : Madame Anne Florence BOURAT**

**OBJET : Carte scolaire – Rentrée 2011 – Avis du Conseil Municipal**

*Mesdames, Messieurs,*

*La circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1er degré prévoit la consultation des communes concernant les projets d'affectation et de retrait des postes entraînant les fermetures et ouvertures de classes.*

*Par courrier en date du 11 avril 2011, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous informe des modifications apportées à la carte scolaire pour la rentrée 2011.*

\* \* \* \* \*

**VU** le courrier du 11 avril 2011 de Monsieur l'inspecteur d'académie demandant au conseil municipal de se prononcer sur les modifications apportées à la carte scolaire pour la rentrée 2011, à savoir :

- école maternelle VIEUX PALAIS : fermeture du 4ème poste
- école élémentaire ANTOIGNE : fermeture du 6ème poste
- école maternelle LAVOISIER : fermeture du poste spécialisé surnuméraire
- fusion des écoles maternelle et élémentaire d'application LAVOISIER

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

– de confirmer son profond désaccord quant à la fermeture du 4ème poste à l'école maternelle du Vieux Palais, au vu de l'exiguïté des locaux scolaires actuels et du projet engagé par la commune pour la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le cadre de la redynamisation du centre ville ; et de prendre acte de la proposition de l'inspecteur d'académie adjoint de réaliser dès la rentrée, un comptage objectif des inscriptions et des enfants présents pour déterminer si, sur cette école, un moyen humain supplémentaire doit être déployé.

– de prendre acte des fermetures de postes pour l'élémentaire Antoigné et la maternelle Lavoisier.

– de formuler un avis très favorable quant à la fusion des écoles maternelle et élémentaire d'application LAVOISIER.

**Pour :** 28 (24 + 4 pouvoirs)

**Contre :** 2

*Mme BARRAULT, M. GRATTEAU,*

**Abstentions :** 6 (4+2 pouvoirs)

*M. MICHAUD (pouvoir M. FERREIRA) et Mme DAYDET*

*Mme AUMON (pouvoir M. CIBERT), M. MONAURY*

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 26/05/2011 N° 3911

Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM